

VOTRE RÉFÉRENT
COPROPRIÉTÉ VILLE

• **Par courrier :**

Mairie de Garges-lès-Gonesse
Direction du Développement,
de l'Urbanisme et de l'Habitat

Service Habitat

8, place de l'Hôtel de Ville
95140 GARGES-LÈS-GONESSE

• **Par e-mail :**

habitat@villedegarges.com

• **Par téléphone :**

01 80 11 14 60

LA VILLE DE
GARGES-LÈS-GONESSE
VOUS PROPOSE :



LE CLUB DES COPROPRIÉTAIRES



GARGEOIS ET PROPRIÉTAIRE D'UN LOGEMENT EN COPROPRIÉTÉ

Vous **habitez** à Garges-lès-Gonesse et vous êtes **propriétaire** d'un logement en **copropriété** ? Rejoignez le Club dès à présent !

Le Club des Copropriétaires est un dispositif **gratuit** mis en place par la Ville de Garges-lès-Gonesse.

Il vous permet de :

- Avoir des informations techniques et juridiques ;
- Échanger sur les actualités du logement et de la copropriété ;
- Connaître vos droits et vos obligations ;
- Bénéficier d'invitations à des événements.



LES RENCONTRES DES COPROPRIÉTAIRES

Le Club se décline en événements appelés **rencontres copropriétaires**.

Plusieurs formats sont proposés :

- Ateliers ;
- Formations ;
- Points d'actualité ;
- Salon des Copropriétés annuel.



COMMENT S'INSCRIRE ?

Remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site internet de la Ville en scannant le QR code.

Puis envoyer le formulaire rempli et signé au service Habitat de la Ville.

Vous n'arrivez pas à vous inscrire ? N'hésitez pas à contacter votre référent copropriété à la Ville !

À noter : l'inscription au Club et la participation aux rencontres sont gratuites et réservées aux copropriétaires de Garges-lès-Gonesse.

